

Annexé à et faisant partie intégrante de la police n°

Avenant n°

Exclusion additif ingrédient dangereux VC1018

Assuré désigné :

Date d'effet :

Il est entendu et convenu que :

1. La clause **VI. EXCLUSIONS** est modifiée par l'ajout de ce qui suit :

à toute **réclamation** pour **dommages corporels, dommages matériels, préjudices personnels** ou **préjudices imputables à la publicité** découlant de tout(e) acte, erreur ou omission par négligence commis(e) par l'**assuré** dans la prestation ou le défaut de prestation de **services professionnels** impliquant la fabrication, la distribution, la vente, l'élimination, la manutention, l'application, la consommation ou l'utilisation de, ou l'exposition à, tout produit, supplément ou additif énuméré à la rubrique 2 ci-dessous, tout autre produit qui contient l'un des produits, suppléments ou additifs énumérés à la rubrique 2. ci-dessous, tout produit qui est un dérivé de l'un des produits, suppléments ou additifs énumérés à la rubrique 2. ci-dessous, ou tout produit, supplément ou additif qui est généralement connu dans le commerce où il est utilisé comme ayant une formulation, une structure ou une fonction similaire à celle de tout produit, supplément ou additif énuméré à la rubrique 2 ci-dessous, quel que soit le nom sous lequel il est fabriqué, distribué ou vendu.

2. Liste des produits, suppléments et additifs

Stéroïdes anabolisants androgènes

Stéroïdes anabolisants

Androstènedione

Acide aristolochique

Extraits glandulaires d'organes de bovins

Chaparral

Consoude (alcaloïdes de type pyrrolizidine)

DMAA, 1,3-diméthylamylamine, diméthylamylamine, méthylhexanamine

Éphédra, Mahuang et pseudoéphédrine

Alcaloïdes d'éphédra/éphédrine

Fenfluramine

GHB (acide γ -hydroxybutyrique)

GHV (acide γ -hydroxybutyrique)

GVL (gamma-valérolactone)

GB; 1, 4 butanediol

Germandrée

Glibenclamide, glyburide, liqiang 4

Jin Bu huan

Kava, ava, kava-kava et dérivés apparentés

Lobélie

Essence de pouliot

Stephania, ou tout produit botanique adultéré

Yohimbe

Tout produit, supplément ou additif considéré par la Food and Drug Administration des États-Unis comme un « danger pour la santé de classe I » (*Class I Health Hazard*), ce terme désignant tout produit dont l'utilisation ou l'exposition présente un risque raisonnable de conséquences néfastes graves pour la santé ou de décès.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

Représentant autorisé de l'assureur
Beazley Canada Limitée

Date